

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/05/2020

Dossier complet le :

14/05/2020

N° d'enregistrement :

2020-9751

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour une mise en culture biologique sur la commune de COMMENSACQ.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA MOUNES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BANOS Olivier

RCS / SIRET

8 1 1 | 3 1 9 | 6 0 7 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en culture biologique sur la commune de Commensacq à environ 3 km au Sud-Est du centre bourg de la commune.

Défrichement de 21,2 ha préalable à la mise en culture sur la commune de Commensacq (40).

Le projet sera accessible via la RD626 au Nord (par des chemins forestiers).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est une mise en culture biologique sur la commune de Commensacq (40).
Il s'agira d'une rotation longue entre des céréales et des légumineuses.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site : coupe des Pins, dessouchage et gyrobroyage lourd.

Quelques arbres présents sur site et non gênant pour la réalisation des cultures prévus seront conservés (préservation des angles de cultures).

L'installation d'un pivot d'irrigation (couplé à la création de 2 forages) sera réalisé, puis la culture sera mise en place.

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 mois et débuteront à l'automne 2020 dès validations des différentes autorisations administratives.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue (6 ans minimum) entre des haricots verts, des carottes, du maïs et des cultures d'hiver principalement.

La phase d'exploitation concernera la mise en culture des terres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	21,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles F106p, F109p et F110p
Lieu dit "Bacquesserre"
40210 Commensacq

Coordonnées géographiques¹

Long. 0°47'57"O Lat. 44°11'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 "Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre" présente à 400 m au Sud-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque lié à l'atmosphère : tempête et grains (vents). Risque feu de forêt. Risque mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles (aléa nul au droit du projet) Risques sismiques niveau 1 (très faible) Risques inondations (zone du projet non concernée)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans le site inscrit SIN0000203 "Val de l'Eyre".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR7200721 "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre" présent à 257 m au Sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans la nappe superficielle : 2 Forages d'environ 20 m de profondeur et un débit de 30 m ³ pour l'irrigation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers. Toutefois, il s'agit d'une zone possédant un enjeu écologique faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre" est présent à 257 m au Sud du projet. Aucun impact sur les espèces et habitats protégés au titre des sites Natura 2000 n'est prévisible.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 21,2 ha de parcelles sylvicoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêt, sismique (très faible) et tempête.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la mise en culture, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de défrichage entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de la phase d'exploitation, l'agriculteur utilisera des engins agricoles afin de cultiver sa parcelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, du bruit aura lieu. En phase d'exploitation, le bruit sera très limité. Cependant, aucune habitation n'est présente aux alentours et le projet se situe à proximité d'une route départementale étant déjà une source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Limité à 2 journées par an, lors des épandages de matière organique</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des vibrations auront lieu (engins de chantier).</p> <p>En phase d'activité, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules agricoles.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et agricole, pas de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de l'irrigation, l'eau qui ne sera pas absorbée par les végétaux cultivés rejoindra la nappe phréatique par infiltration (absence de ruissellement)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollution</p> <p>De plus, la mise en place d'une bande enherbée captera d'éventuel métabolite.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que présent dans le site inscrit du Val de l'Eyre, le projet de défrichement est enclavé au sein du massif forestier. Aucune covisibilité depuis l'extérieur du site ne sera présente, notamment depuis la RD656. Ainsi, le patrimoine paysager présents aux abords du site ne sera pas impacté.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Environ 21,2 ha de surfaces forestières seront consommé. La commune de Commensacq conservera plus de 5 700 ha de forêts. Le projet concerne moins de 0.4% de la surface forestière communale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (abattage des pins maritimes, broyage lourd, ...) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur possède un faible enjeu écologique.

Ce projet participera à l'économie locale et à la production de céréales ou de légumineuses issues de l'agriculture biologique. Surface de boisements et taux de boisements très importants sur la commune de Commensacq, ce qui limite fortement l'impact de ce défrichement :

- Commensacq : 77,3% (sources : Corine Land Cover 2006).
- Cela représente plus de 5 700 ha de forêts.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Commensacq

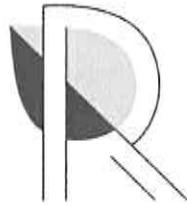
le

6/6/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



REALYS
ENVIRONNEMENT

SCEA MOUNES

2350 Perprise de tuyas
40210 COMMENSACQ

**Projet de défrichage
Mise en culture biologique**

Diagnostic écologique sommaire

Commune de Commensacq (40)

Mars 2020

Références de dossier

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement pour une mise en culture biologique sur la commune de Commensacq (40)
Maître d'ouvrage	SCEA MOUNES 2350 Perprise de tuyas 40210 Commensacq Tél. 05 58 07 17 65
Prestataire	Realys Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Responsable de prestation : Loïc FASAN
Auteur de l'étude	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Manon BION, Stagiaire chargée d'étude
Date de remise	Mars 2020

SOMMAIRE

1.	GENERALITE	5
2.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	5
3.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	9
4.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	11
5.	CONTEXTE PATRIMONIAL	14
5.1.	Patrimoine naturel.....	14
5.2.	Patrimoine culturel.....	16
6.	FLORE.....	18
7.	FAUNE	23
7.1.	Amphibiens	23
7.2.	Reptiles	23
7.3.	Coléoptères saproxyliques	23
7.4.	Avifaune.....	23
7.5.	Mammifères	26
8.	CONCLUSION.....	28
8.1.	Mesures d'accompagnement.....	28
9.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	30
	Annexe	31

LISTE DES PLANCHES

Planches 1a et 1b – Localisation géographique	6
Planche 2 – Situation cadastrale.....	8
Planche 3 – Hydrographie	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel et culturel.....	17
Planche 5 – Cartographie des habitats	22
Planche 6 – Espèces patrimoniales.....	27
Planche 7 – Enjeux écologiques.....	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des prises de vue	11
Figure 2 : Prise de vue n°1	12
Figure 3 : Prise de vue n°2.....	12
Figure 4 : Prise de vue n°3.....	13
Figure 5 : Vol de migration des Grues cendrées.....	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000	14
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	15
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site	19
Tableau 4 : Avifaune répertoriée sur le site.....	23
Tableau 5 : Mammifères répertoriés sur le site.....	26
Tableau 6 : Calendrier d'inventaire	30

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Plan du projet

1. Généralité

Commune landaise située à 44 km au Nord-Ouest de Mont-de-Marsan, **Commensacq** apparaît être le secteur privilégié par la SCEA MOUNES pour un défrichement en vue d'une mise en culture biologique.

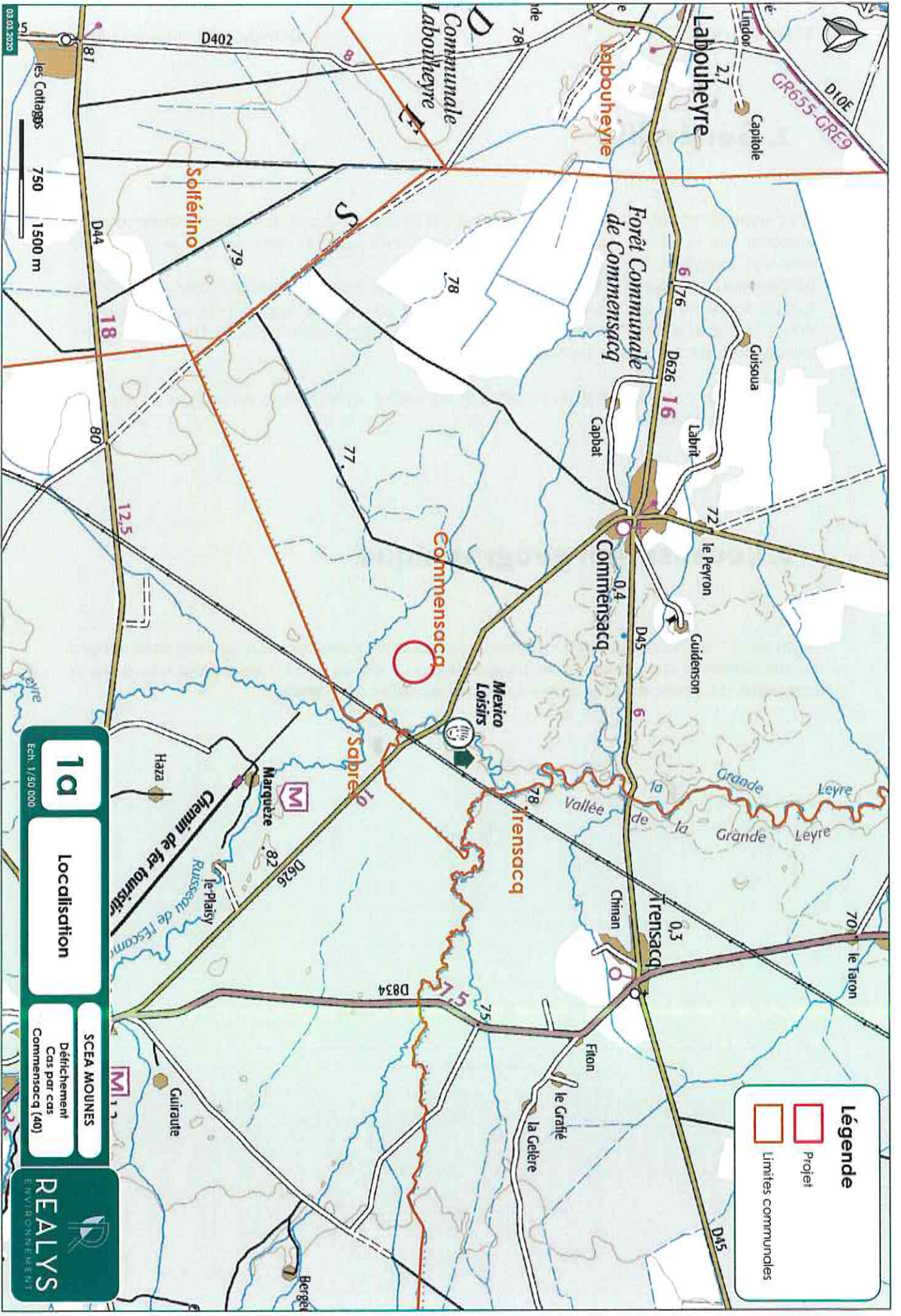
Les parcelles « F 106p », « F 109p », et « F 110p » associées à ce projet se situe à environ 3 km au Sud-Est du centre bourg de la commune et occupe une surface approximative de **21,2** ha.

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

2. Localisation géographique

Le projet se trouve au Sud- Est du territoire communal de Commensacq, localisé dans le Nord du département des Landes. Il se situe à environ 3 km au Sud-Est du centre bourg de la commune de Commensacq, au niveau du lieu-dit « BACQUESSERRE ».



Légende

- Projet
- Limites communales

1a

Localisation

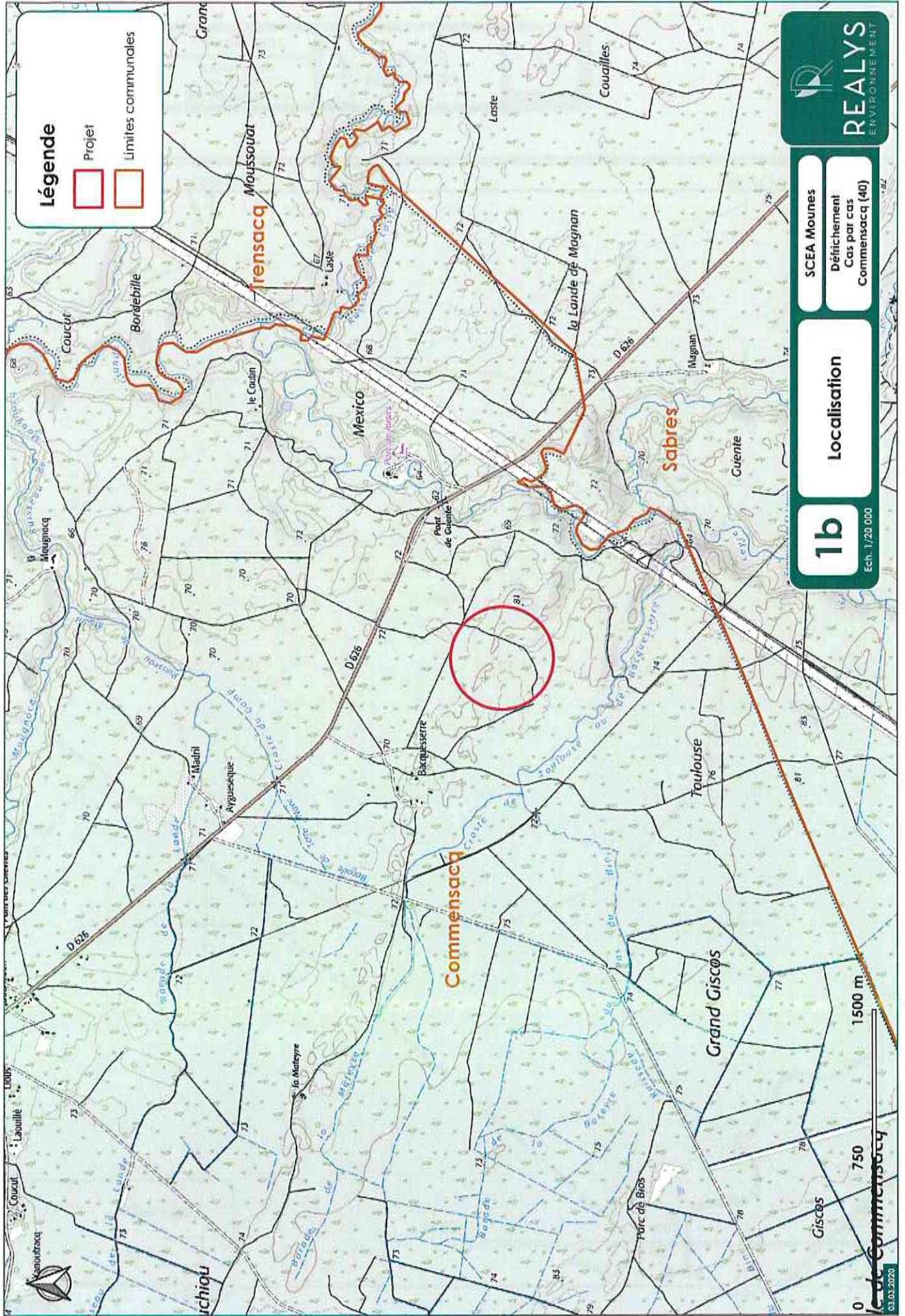
SCEA MOUNES
Défrichement
Cas par cas
Commensacq (40)

REALYS
ENVIRONNEMENT

Ech. 1/50 000

750 1500 m

03.03.2020



Légende

- Projet
- Limites Communales



SCEA Mounes
Défrichement
Cas par cas
Commensacq (40)

Localisation

1b
Ech. 1/20 000

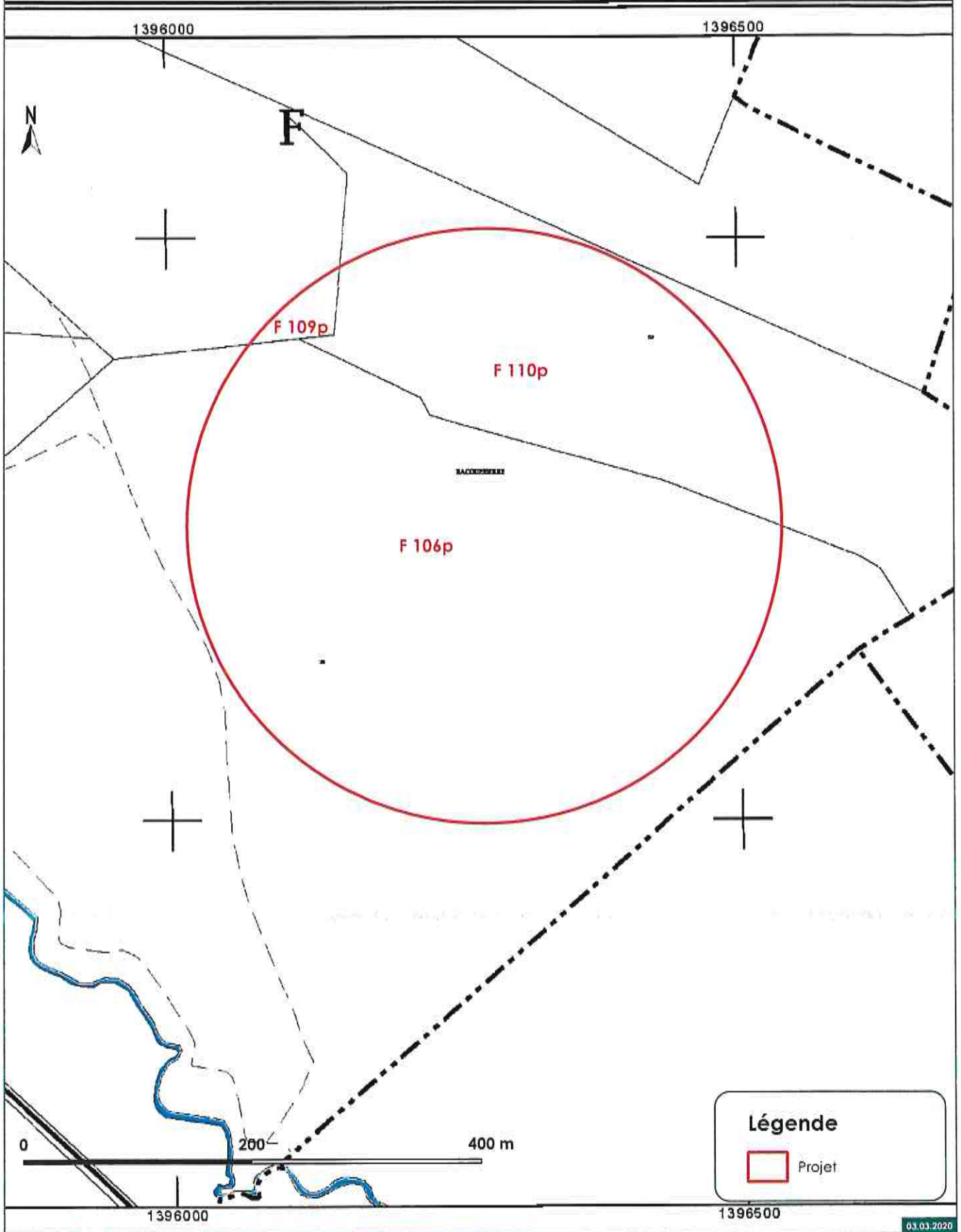
2

Ech. 1/2 500

Situation
cadastrale

SCEA MOUNES

Défrichement
Cas par cas
Commensacq (40)



3. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant de la Grande Leyre (codée S2--0250).

Le secteur étudié est localisé en amont hydraulique du **Bassin d'Arcachon**.




L'eau s'infiltré au droit du projet, puis rejoint la nappe phréatique qui est drainée à l'Est par un réseau de fossés. L'eau intègre ensuite la **Grande Leyre (S2--0250)** à 410 m. Ce cours d'eau se déverse dans **le Bassin d'Arcachon** à plus de 60 Km au Nord, avant d'atteindre l'Océan Atlantique.

Concernant la partie Sud du projet, l'eau intègre la **Caste de Toulouse (S2010590)** à environ 260 m du fait de la topographie de la zone. Ce cours d'eau se jette dans la **Grande Leyre (S2--0250)** en rive gauche.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Cours d'eau

3
Ech. 1/15 000

Hydrographie

SCEA MOUNES
Défrichement
Cas par cas
Commensal (40)

REALYS
ENVIRONNEMENT

4. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Février 2020.

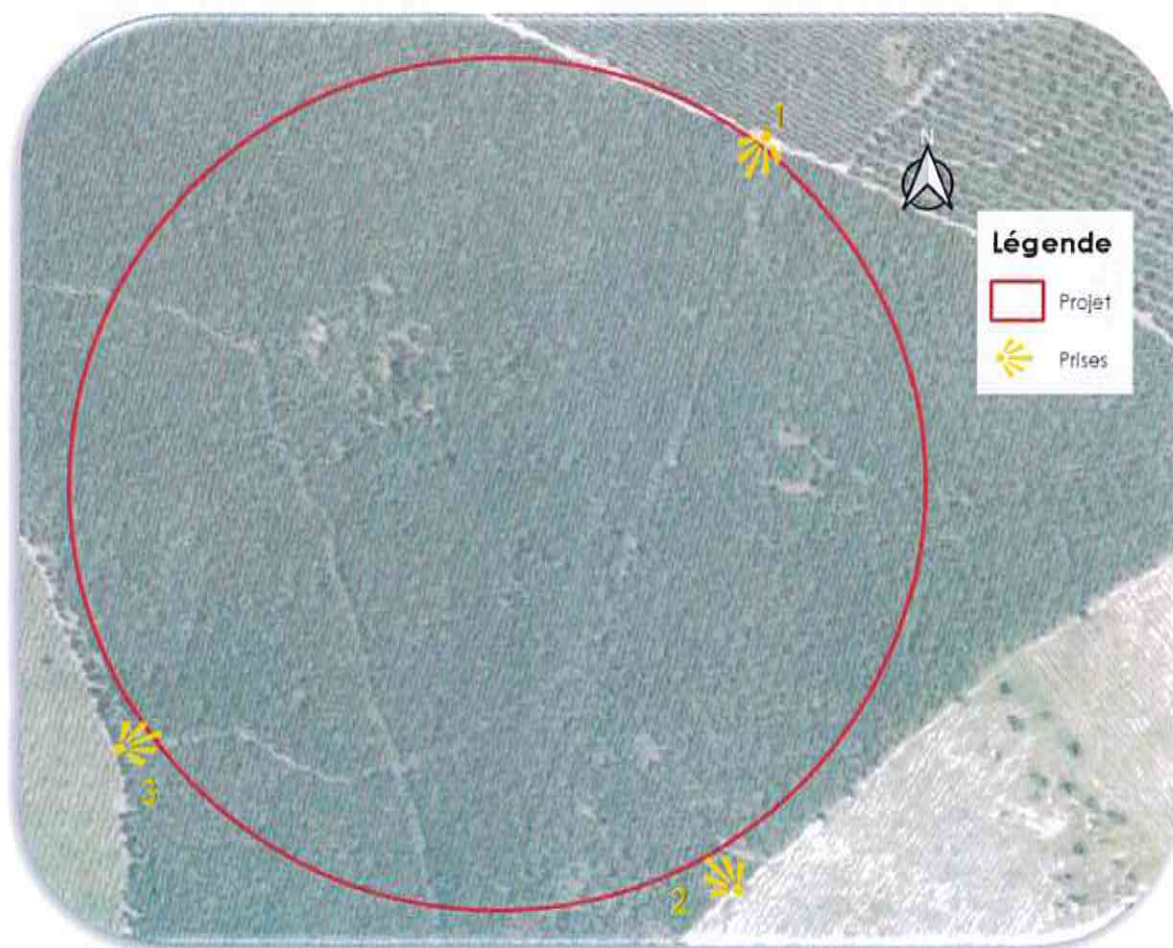


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue n°2



Figure 4 : Prise de vue n°3

5. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 400 mètres environ autour du projet, se trouve quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

5.1. Patrimoine naturel

5.1.1. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 2 : 720001994 Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre**

A l'interfluve entre les affluents de la Garonne et les bassins versants des étangs littoraux, le réseau hydrographique de la Leyre et son bassin versant, se retrouve sur les Landes et la Gironde. Les paramètres environnementaux variant fortement de l'amont vers l'aval, la ZNIEFF est composée d'une grande diversité d'habitats, allant des tourbières aux prairies halophiles en passant par des aulnais frênaies inondables et des boisements de chêne tauzin sur pente. Ces habitats accueillent une grande diversité d'espèces dont de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial, allant des insectes comme le fadet des laïches aux mammifères comme la loutre et le murin à oreilles échanquées.

Le projet est situé à 400 mètres au Nord-Ouest de cette ZNIEFF 2.

5.1.2. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

- **Le site Natura 2000 – Directive Habitat : FR7200721 Vallées de la Grande et de la Petite Leyre**

Le site est classé du fait de la présence d'une grande variété de milieux humides et aquatiques. De nombreuses espèces rares ou menacées sont présentes.

Le projet est situé à 257 mètres au Nord de ce site Natura 2000.

Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales (Cf. Planche 4).

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	5	284,3	B
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation de <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0	0	B
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	11	625,46	B

6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1	56,86	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1	56,86	B
7150	Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosprion</i>	5	284,3	B
91D0	Tourbières boisées	1	56,86	B
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	24	1364,64	B
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	24	1364,64	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	24	1364,64	B

Légende :

- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Aucun de ces habitats n'est présent sur site du projet.

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
Plantes		<i>Dichelyma capillaceum</i>	Communautaire	Présente - A	Moyenne
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Présente - C	Moyenne
Invertébrés	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Présente - C	Excellente

Légende :

- Population : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

5.2. Patrimoine culturel

5.2.1. Sites inscrits

- **Site inscrit : SIN0000203 Val de l'Eyre**

Ce site présente des grands ensembles paysagers qui sont protégés au niveau de la vallée. Il est considéré comme un site d'intérêt pittoresque.

Le projet est compris dans ce site.






5.2.2. Parc Naturel Régional

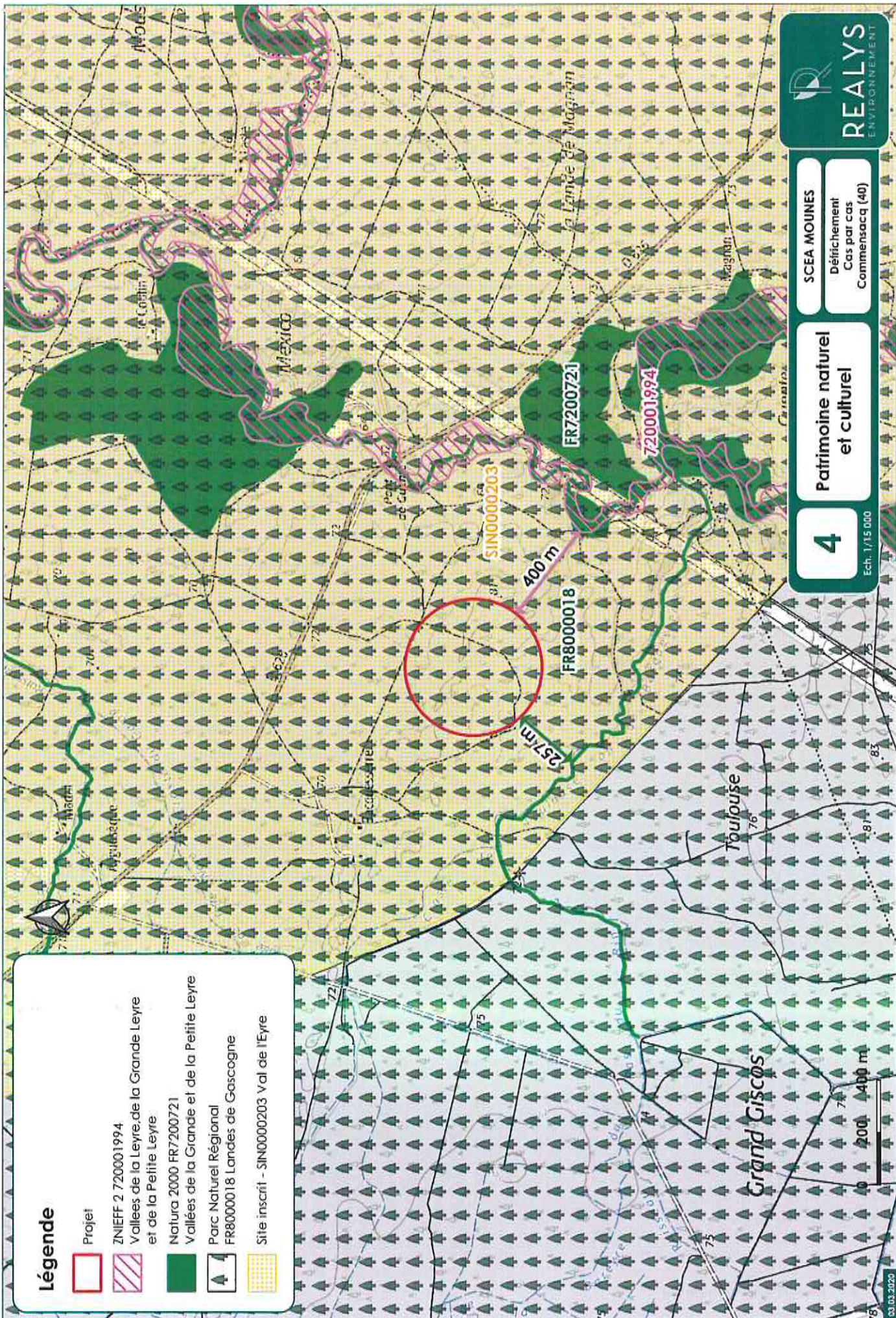
- **Parc Naturel Régional (PNR) : FR8000018 Landes de Gascogne**

Le territoire du Parc concerne un espace riche et fragile : celui du bassin versant de la Leyre et ses franges.

Le projet est compris dans ce PNR.

Légende

-  Projet
-  ZNIEFF 2 720001994 Vallées de la Leyre, de la Grande Leyre et de la Petite Leyre
-  Natura 2000 FR7200721 Vallées de la Grande et de la Petite Leyre
-  Parc Naturel Régional FR8000018 Landes de Gascogne
-  Site inscrit - SIN0000203 Val de l'Eyre



SCEA MOUNES
Défrichement
Cas par cas
Commensacq (40)

Patrimoine naturel
et culturel

4
Ech. 1/15 000

6. Flore

Lors des investigations de terrain, 6 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. **31.2** Lande mésophile
2. **31.85** Lande à Ajoncs
3. **42.813** Plantations de Pins maritimes des Landes (environ 2 ans)
4. **42.813** Plantations de Pins maritimes des Landes (environ 4 ans)
5. **42.813** Plantations de Pins maritimes des Landes (environ 6 ans)
6. **42.813** Plantations de Pins maritimes des Landes (environ 10 ans)
7. **42.813** Plantations de Pins maritimes des Landes (environ 15 ans)
8. **42.813** Semis de Pins maritimes des Landes (environ 14 ans)

Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE et enjeux écologique.

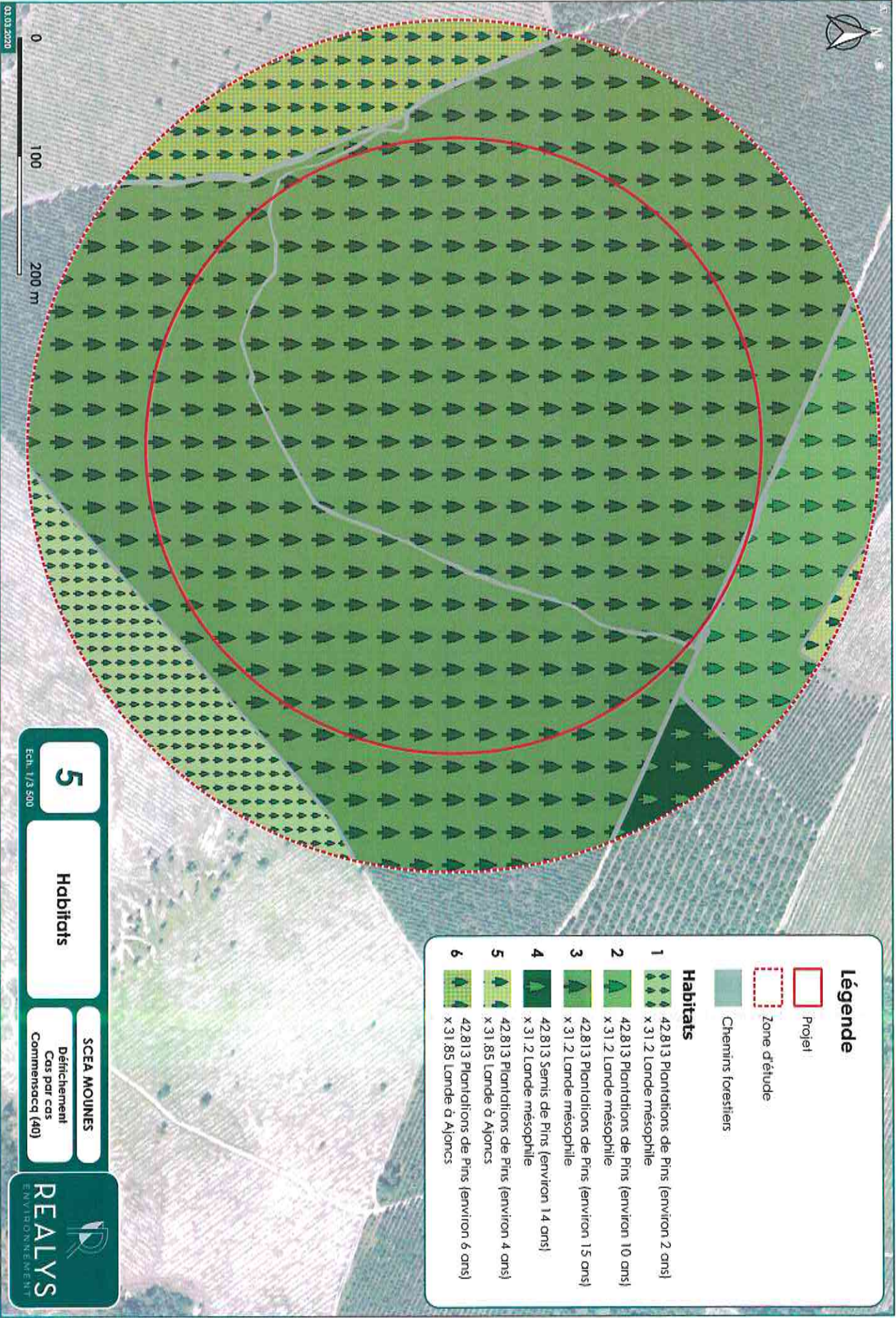
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeux écologiques
1		42.813 X 31.2	-	Plantations de Pins (environ 2 ans) sur Lande mésophile		Pin maritime, Ajonc d'Europe, Bruyère cendrée, Callune, Fougère aigle, Avoine de Thore, Bourdaine	Non	Faible
2		42.813 X 31.2	-	Plantations de Pins (environ 10 ans) sur Lande mésophile		Pin maritime, Ajonc d'Europe, Bruyère cendrée, Callune, Fougère aigle	Non	Faible

3	 42.813 X 31.2	Plantations de Pins (environ 15 ans) sur Lande mésophile	 Realdys environnement 24/02/2020	Pin maritime, Ajonc d'Europe, Bruyère cendrée, Callune, Fougère aigle	Non	Faible
4	 42.813 X 31.2	Semis de Pins (environ 14 ans) sur Lande mésophile	 Realdys environnement 24/02/2020	Pin maritime, Ajonc d'Europe, Bruyère cendrée, Callune, Fougère aigle	Non	Faible
5	 42.813 X 31.85	Plantations de Pins (environ 4 ans) sur Lande d'Ajoncs	 Realdys environnement 24/02/2020	Pin maritime, Ajonc d'Europe	Non	Modéré



La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

Projet

Zone d'étude

Chemins forestiers

Habitats

- 1 42.813 Plantations de Pins (environ 2 ans)
x 31.2 Lande mésophile
- 2 42.813 Plantations de Pins (environ 10 ans)
x 31.2 Lande mésophile
- 3 42.813 Plantations de Pins (environ 15 ans)
x 31.2 Lande mésophile
- 4 42.813 Semis de Pins (environ 14 ans)
x 31.2 Lande mésophile
- 5 42.813 Plantations de Pins (environ 4 ans)
x 31.85 Lande à Ajoncs
- 6 42.813 Plantations de Pins (environ 6 ans)
x 31.85 Lande à Ajoncs

5

Habitats

SCEA MOUNES

Détachement
Cas par cas
Commensacq (40)



03.03.2020

0 100 200 m

7. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 16 espèces d'Oiseaux
- 1 espèce de Mammifères

7.1. Amphibiens

Au vu de la nature mésophile du site et de l'absence de fossés dans l'aire d'étude, le secteur paraît très peu propice à l'établissement de ce taxon.

Concernant ce taxon, aucune prospection spécifique nocturne n'a été réalisée.

7.2. Reptiles

Aucune observation de reptile n'a été recensée sur l'inventaire effectué.

7.3. Coléoptères saproxyliques

Aucune observation de coléoptères n'a été recensée sur l'inventaire effectué. De plus, il n'y a pas de présence de vieux chênes pour que le Grand capricorne puisse venir s'implanter sur le site.

7.4. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 16 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Avifaune répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	/	/	An. III	An II/1 An III/1	LC (nicheur)
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Art 3	Accord AEWA An II	An. II	An I	NT (hivernant) NA (passage) CR (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	/	/	/	NA (passage) LC (nicheur)

Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	An. II/2	LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	/	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rouge-queue noir	<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Art 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Art 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) NT (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) VU (nicheur)

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 29 octobre 2009**
Art 1 : Gibier chassable
Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente
 - **Bonn : Convention de Bonn**
Accords AEW : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
 - **Berne : Convention de Berne**
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
 - **DO : Directive Oiseaux 79/409/CEE**
An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats
An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis
An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée
An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés
- Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : Espèces menacées de disparition**
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)
LC : de préoccupation mineure
NT : Quasi-menacé
VU : vulnérable
EN : En danger
CR : En danger critique d'extinction

Parmi ces 16 espèces d'oiseaux présentes sur le projet, 12 possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est relativement commune dans le département.

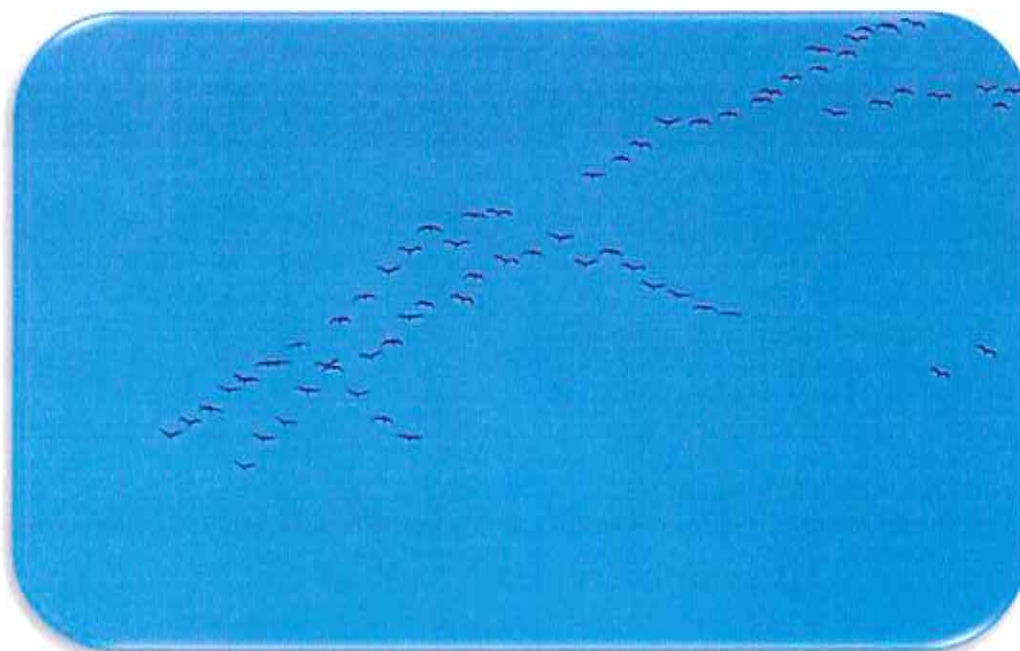


Figure 5 : Vol de migration des Grues cendrées

La **Grue cendrée** est protégée au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe 2 des Conventions de Bonn et de Bern et à l'annexe I de la directive oiseaux 79/409/CEE (son habitat est protégé). Son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2016 est CR (en danger critique d'extinction). L'espèce n'est pas nicheuse sur la zone d'étude. Elle effectuait, lors de l'observation, son vol de migration vers le Nord de l'Europe (Scandinavie principalement).

D'après l'INPN, dans le Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN : « La Grue cendrée fréquente une grande variété de milieux plus ou moins humides. Elle s'alimente surtout dans les zones cultivées où alternent champs, herbages et zones humides, entre coupés ou non de haies et bosquets. En migration et en hivernage, la grue est franchement granivore et se nourrit de racines, de graines et de végétaux. En France, elle consomme principalement du maïs. ». Ainsi, la mise en culture des parcelles forestières sera favorable aux Grues.

De plus, 2 habitats sont favorables à la **Fauvette pitchou** : le milieu 5 (Plantations de Pins d'environ 4 ans sur Lande à Ajoncs) se trouvant au Nord de la zone d'étude et le milieu 6 (Plantations de Pins d'environ 6 ans sur Lande à Ajoncs) se situant à l'Ouest de la zone d'étude. Ces 2 habitats sont hors projet.

7.5. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, des traces de Sanglier et de Chevreuil ont été observées au niveau du projet. Le statut réglementaire de ces espèces est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Mammifères répertoriés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Chevreuil européen	<i>Capreillus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Art 1	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
Art 1 : Gibier chassable
- **Berne : Convention de Berne**
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : Espèces menacées de disparition**
LC : de préoccupation mineure

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse ou de faune sauvage.



Légende

- Projet
- Zone d'étude

Habitats favorables

Habitat favorable à la Fauvette pitchou



6

Ech. 1/3 500

Espèces patrimoniales

SCEA MOUNES
Défrichement
Cas par cas
Commensacq (40)



8. Conclusion

La totalité du projet représente un milieu typique du massif des Landes de Gascogne et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très communs à cette région.

Les prospections du site ont été menées sur une seule période et ne permettent pas d'avoir un inventaire exhaustif. Toutefois, notre connaissance du secteur d'étude nous permet de considérer le secteur du projet comme **peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale**.

Ainsi, l'intérêt écologique au sein du projet est faible. Un seul habitat est compris dans le projet, le milieu 3 (Plantations de Pins d'environ 15 ans sur Lande mésophile), qui possède un enjeu faible.

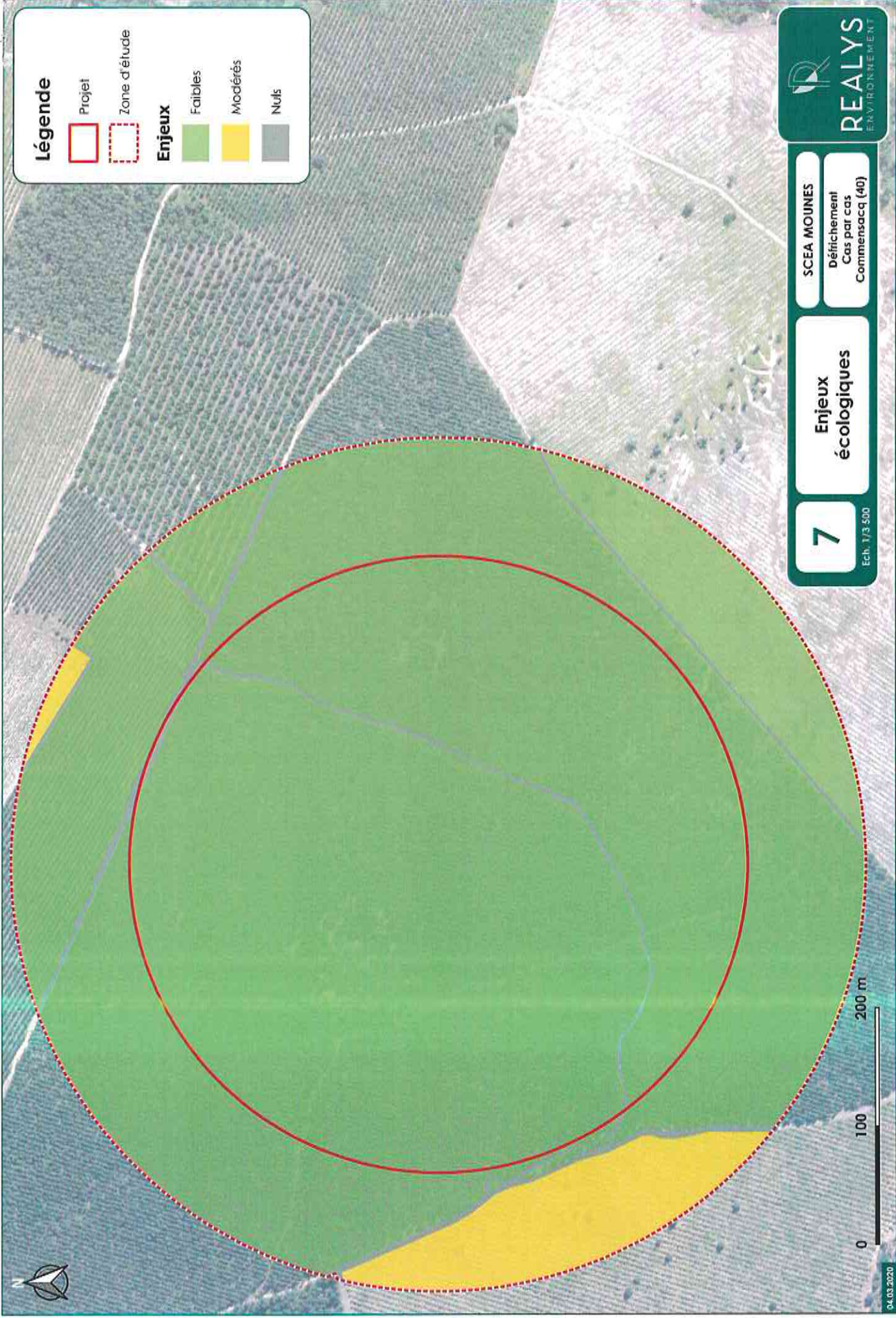
Au niveau de la zone d'étude (hors projet), les habitats présentent un intérêt écologique faible à modéré.

En effet, le milieu 5 (Plantation de pins d'environ 4 ans sur Lande à Ajoncs) et le milieu 6 (Plantation de Pins d'environ 6 ans sur Lande à Ajoncs) se trouvant respectivement au Nord et à l'Ouest hors projet, se caractérise par un enjeu modéré (habitat favorable à la Fauvette pitchou).

Enfin, le reste des habitats dans la zone d'étude se caractérise par un enjeu écologique faible voire nul pour les chemins forestiers.

8.1. Mesures d'accompagnement

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (abattage des arbres, broyage lourd, ...) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.



Légende

- Projet
- Zone d'étude
- Enjeux**
- Faibles
- Modérés
- Nuls



SCEA MOINES
Défichement
Cas par cas
Commensacq (40)

**Enjeux
écologiques**

7
Ech. 1/3 500



9. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 6 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Avifaune	24 Février 2020	BION Manon FASAN Loïc	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	24 Février 2020	BION Manon FASAN Loïc	Regroupement en milieux homogènes
Coléoptères saproxyliques	24 Février 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus
Mammifères	24 Février 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	24 Février 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...

Annexe

Annexe 1

Plan du projet

